

l'info municipale



MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition de mars 97

Vol. 5, no. 2

UN SPECTACLE DU TONNERRE des jeunes "bourrés de talents"

Jennifer Gareau, Julie Perreault et Karine Charette, en accord avec la musique, exécutaient une danse sur la chanson "California Dreaming" du groupe de "Mama's and the Papa's", interprétée de façon remarquable par Chantal et Christine Bonneville: un retour apprécié vers les années du "Peace and Love".

Il y en avait pour tous les goûts, puisque la soirée débutait et finissait avec des pièces musicales électrisantes, du groupe "Nirvana". Ces chansons furent jouées par Pierre-Olivier Bourque, Nicolas Jubinville, Éric

Marier et Patrice Richer. Les jeunes spectateurs ont particulièrement aimé l'interprétation de ces deux grands succès de "Nirvana".

Les histoires loufoques, les vérités exagérées, ou si peu, les mimiques de Stéphanie et Caroline Charron provoquaient le rire du public: mission accomplie.

Nicolas Bergeron, directeur artistique et concepteur du spectacle, a chanté, accompagné de sa guitare, une de ses compositions, "Célibat Blues". Son verbe fidèle, décrivait bien cet état d'âme.



Mesdames et messieurs, voici quelques-unes des artistes qui ont agréablement surpris, par leurs talents, 90 personnes au spectacle des jeunes, tenu dans la grande salle de l'hôtel de ville, le 1er mars dernier.

Il s'agit de Geneviève Morin, Fanny Jubinville et David Ouimet (tous deux absents de la photo), qui nous présentait avec fantaisie et humour les différents numéros de chant, de danse, de monologues et de musique de cette soirée.



Enfin voici l'équipe de production et de bénévoles, la dernière nommée, et non la moindre:

Au décor:

Marianne Despars

À l'éclairage:

Nicolas Cournoyer

À la caméra:

Marc Antoine Gauthier

À la billetterie:

Normand Nantel

Julie Morin

À la sonorisation:

Paul-Émile Leclair

Mathieu Bélisle

Véronique Telmosse

Au restaurant:

Marcel Duquette

Michel Desjardins

**À la conception graphique
du programme:**

Nicolas Terreault

**Coordination, publicité,
support technique, prêt d'accessoires:**
Service des loisirs de la Municipalité.

Des commentaires d'Étienne Giroux et de Kim L'Écuyer, jeunes visiteurs de la Municipalité de La Conception, ont été entendus, les voici tels quels:

"L'organisation, fabuleuse"

"Les jeunes ont beaucoup de talents"

et d'autres adolescents:

"C'était cool"

"Les monologues étaient drôles"

"Avec Nirvana ça bougeait plus"

"C'est le fun, c'est du monde de notre école et on les connaît"

"Bravo les jeunes, ne lâchez surtout pas et continuer à relever des défis, ça vous réussit!"

Finalement, le conseil municipal a été représenté par madame la mairesse, Pâquerette L. Telmosse et le conseiller des loisirs et de la piscine, monsieur Daniel Labelle.

des artisans d'art enjoués...

Ce sont mesdames Carole Beaudry, Andrée Daviault, Éleine Charette, Claire Davies, Céline Lacaille et monsieur Gérard Giguère.



Êtes-vous de ceux et celles qui ont eu le temps, malgré la folie furieuse de la période des fêtes, d'aller rencontrer ces artisans et bien d'autres, et ainsi d'admirer leurs oeuvres?

Hélas! courses obligent, achat de dernières minutes... le temps se bouscule...les tourtières qui ne sont pas faites...etc... Bon vous avez raté le coche!

Eh bien, nous les avons rencontrés quelques instants pour vous, étant déjà à la bibliothèque pour une autre activité. Nous avons donc le plaisir de vous les présenter.

Mais d'abord, Céline Lacaille qui travaillait à ce mini-salon, nous décrit l'événement en ces mots: "La photo reflète l'ambiance de cette exposition...". Alors à vous de juger!

Il y avait d'autres artistes qui exposaient, mesdames Madeleine Cholette, Martine Forel, Chantal Legault, Nicole McNabb, Béatrice Terreault et monsieur Jean Desnoyers.

Que ce soit la confection de chapeaux, la décoration, l'aquarelle, le tricot, la peinture à l'huile, le travail sur bois, la céramique, chaque objet d'art était un ravissement. C'est ce que nous souhaitons vous partager.

LES RAPIDES

DE LABELLE



Plus récemment, les 21, 22 et 23 février ils ont participé au "Tournoi de hockey à pied des Laurentides", au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge. Leurs adversaires de Laval, St-Jérôme et Huberdeau qui avaient plus d'expérience dans ce sport, les ont éliminés.

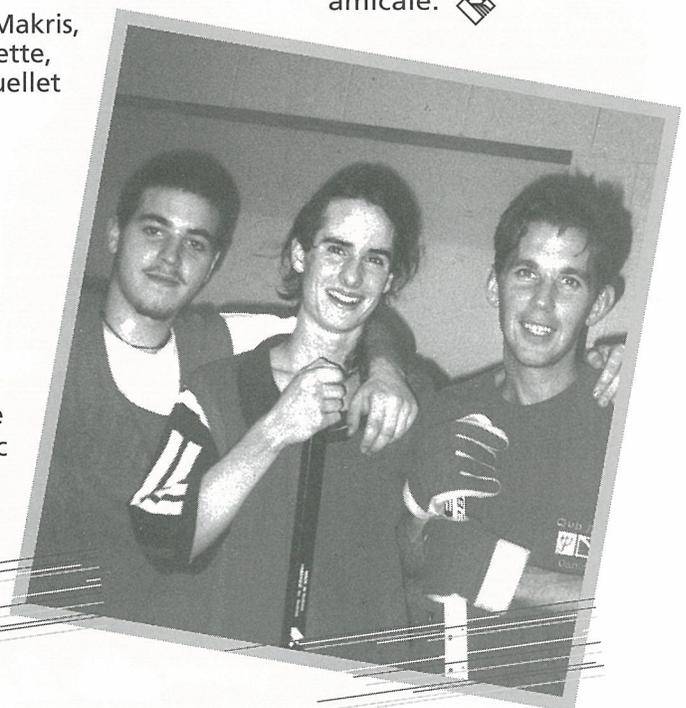
L'entraîneur, Marcel Duquette, se dit très satisfait de la performance de ses joueurs durant cette compétition amicale. 

À la première rangée nous apercevons Alain Giroux, Éric Lanthier, Rock Savard, Patrick Boivin, Ghislain Sévigny et Yoland Béland. Derrière eux, se trouve Martin David, Gaétan Cédilotte, Georges Makris, Danny Lacasse, Michel Charette, Bernard St-Pierre, Benoît Ouellet et Marcel Duquette.

Un nouveau sport prend de plus en plus d'ampleur dans notre municipalité. En effet, la ligue de hockey cossom "Les Rapides de Labelle", a remporté sa 1ère victoire, le 2 décembre 1996, un score de 18 à 9 contre le Lac Supérieur.

Après une minute de jeu seulement, un 1er but était compté par Éric Lanthier, le capitaine de l'équipe, sur une passe de Patrick Boivin.

Ghislain Sévigny enfilait le 2ième but, assisté de Bernard St-Pierre. Un enchaînement s'ensuivit avec une passe de Danny Lacasse à Michel Charette qui marqua le 3ième but. En moins de 10 minutes de jeu, nos joueurs fiers, avaient le contrôle de la partie.



23^{ième} traversée DES LAURENTIDES en ski de fond

Ce titre banal, voire même anodin certes, contient toutefois, des informations qui ne laissent pas indifférents. Nous vous invitons à les découvrir.

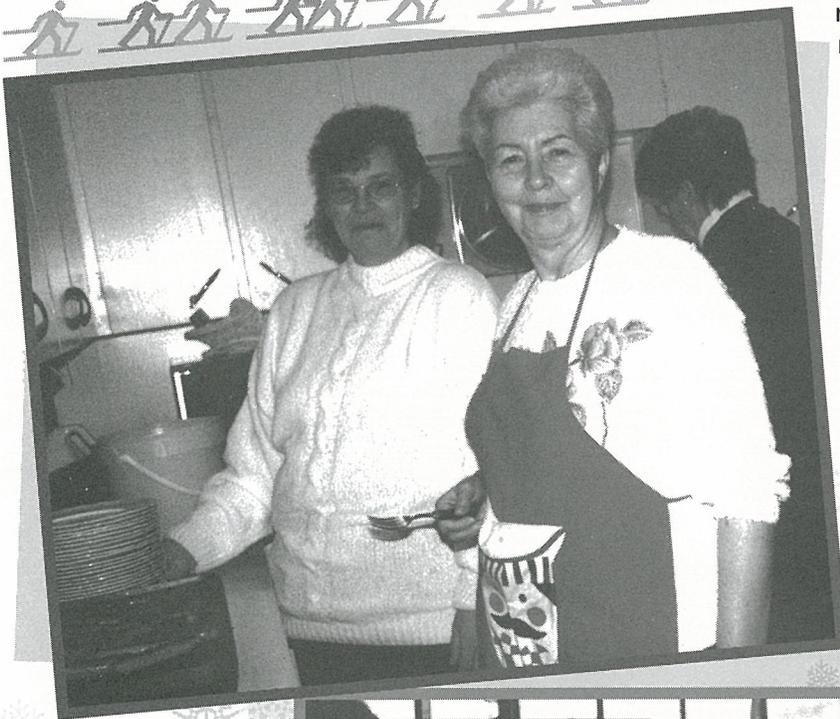
En premier lieu, "La traversée des Laurentides" est un groupe de 80 personnes du Québec, de l'Ontario, de la Gaspésie, de la France et des États-Unis. Ils viennent, en expédition, dans notre belle région des Laurentides. Quelle est la particularité de cette nouvelle?

C'est à Labelle que se trouvait leur point de départ. Ils se rendaient à la piste cyclable vers le sud, au Lac Caribou, puis au Lac Gervais direction Mont-Tremblant. Tout ce trajet était effectué par les vieilles pistes.

Cette année, donc, mercredi le 29 janvier au soir, ces passionnés de plein air hivernal, ont d'abord fait escale au centre communautaire. Hubert Nantel les a accueillis afin qu'ils s'installent pour la nuit.

Laissons madame Nicole Vandendaele nous raconter la suite. "Le lendemain matin à moins 32°C, il est 4 h 30. Une douzaine de fermières, s'affairent devant les fourneaux à un copieux déjeuner pour ces sportifs. Un lunch a aussi été préparé, à l'avance, avec sandwiches santé et de bonnes galettes, bien sûr. Soulignons que la vaisselle était prêtée par madame Pierrette Côté, de l'organisme "Les dîners de l'amitié" et que les belles nappes, laissées en place, étaient fournies par l'accueil des funérailles".

Puis en deux temps trois mouvements, heureux, rassasiés, ils prirent la direction de la gare pour entreprendre leur expédition de 4 jours. ❖





**MUNICIPALITÉ
DE LABELLE**

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Pêches et Océans en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit dans les présentes.

La Municipalité de Labelle a, en vertu de l'article 9 de ladite Loi, déposé auprès du ministre des Pêches et Océans et du bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement de Labelle à Mont-Laurier, sous le numéro de dépôt 232 223, une description de l'emplacement et les plans de réparation du barrage du lac Labelle, sur la rivière Maskinongé à l'exutoire du lac Labelle, à Labelle, en face des lots no. 16 rang B et 17 rang C au cadastre du Canton Labelle.

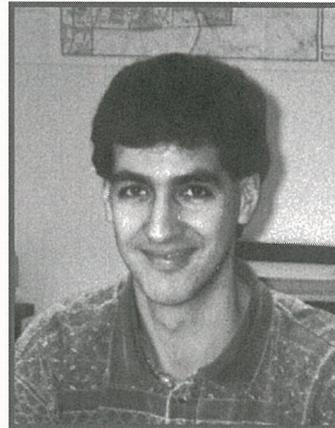
Le projet a fait l'objet d'un examen préalable en conformité avec le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, DORS/84-467, et le ministre des Pêches et Océans a déterminé que les effets néfastes que le projet peut avoir sur l'environnement peuvent être atténués par l'application de mesures techniques connues.

Toute objection aux répercussions que les travaux pourraient avoir sur la navigation maritime et sur la décision prise à la fin de l'examen préalable en ce qui a trait aux compétences fédérales doit être adressée par écrit, dans un délai d'un mois suivant la date du présent avis, au Directeur général, Garde côtière canadienne, ministre des Pêches et Océans, 101, boul. Champlain, Québec (Québec) G1K 7X7.

Donné à Labelle, ce 7e jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (7 mars 1997).

Le secrétaire-trésorier,
Pierre Delage

**RESPONSABLE
DU SERVICE
D'URBANISME**



Monsieur Pascal Sarrazin est le nouveau responsable du service d'urbanisme, depuis le 24 février.

Il possède un baccalauréat en urbanisme et une maîtrise en sciences de l'environnement.

Il a travaillé dernièrement 4 ans pour la Municipalité de Radisson, à la Baie-James.

Le conseil municipal et les employés lui souhaitent la bienvenue à Labelle.

**À L'ÉCOUTE
DES CITOYENNES
ET CITOYENS**



Une rencontre amicale avec les citoyens aura lieu, samedi le 12 avril 1997, de 9 h 30 à 11 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Aussi je suis disponible en tout temps, avec rendez-vous, au numéro 686-2144 ou 686-1067.

Bienvenue à toutes et à tous !

La mairesse
Paquerette L. Telmosse

PÉRIODE DE DÉGEL DU 21 MARS AU 19 MAI 1997

En ce temps de l'année, la route est **40 % plus fragile qu'en temps normal** et un seul camion en surcharge peut lui causer des dommages importants.

Vous savez déjà que pendant plus de quatre (4) mois, le sol gèle à une profondeur qui varie de 1,2 mètre à 3 mètres. Ce facteur, combiné aux écarts de température et à l'humidité, a des conséquences majeures sur le comportement des chaussées. Les cycles de gel et de dégel contribuent aussi à rendre les chaussées plus vulnérables. **Un même essieu de véhicule lourd causera entre 5 et 8 fois plus de dommages qu'en temps normal. Aussi, en tout temps de l'année, un véhicule en surcharge de 20 % causera un accroissement de près de 150 % des dommages.**

Nous avons déjà demandé aux contracteurs et transporteurs locaux de nous aider à préserver ce bien collectif que sont les rues et chemins de notre Municipalité. En tant que contribuables de Labelle ces routes leur appartiennent et vous appartiennent.

Vous pouvez, vous aussi, aider à en minimiser les coûts d'entretien et de réparation. Vous pouvez peut-être planifier vos travaux d'excavation, ou nécessitant le transport de lourds chargements de camions, avant ou après la période de dégel. Si, par ailleurs, vous devez faire les travaux en période de dégel, acceptez que les transporteurs diminuent la quantité de marchandises à chaque voyage pour respecter les normes de chargement des véhicules lourds en période de dégel.

Il en va donc de notre avantage à tous que de collaborer au respect des contraintes de transport en période de dégel.

Ces informations ont été tirées d'un dépliant publié par le ministère des Transports du Québec. Pour plus d'information vous pouvez joindre son service INFO-CAMIONNAGE à Montréal au (514) 873-2605. 



l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

1, rue du Pont, C.P. 390
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819) 686-2144

Direction
Pierre Delage

Rédaction
Réjeanne Bradley

Conception graphique
Concept Graphique Lisane

ATTENTION!

Pour faciliter la tâche du déneigement, veuillez, S.V.P., vous assurer que les poubelles ne nuisent pas aux abords du chemin.

Merci de votre collaboration!